



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 03 AVRIL 2024**

Dossier 12 - Cycles de travail

Sur ce dossier M. Le Président, simplement une remarque de notre organisation syndicale sur le cycle des agents du restaurant de la Buzine.

Nous souhaitons plus de cohérence sur celui-ci car la variabilité de fin de journée 16h30-21h, notamment, ne nous semble pas en adéquation avec l'activité de restauration. Quid du dépassement inéluctable de cet horaire pour finir le service ? heures supplémentaires à chaque fois ? Pour quel coût ?

Merci de vos réponses.